

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 6 février 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	Mme Manon Roy
M. Paul Audet	M. Gilles Deshaies
Mme Lise Gosselin	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2017-02-30 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2017-02-31 Adoption de l'ordre du jour du 6 février 2017

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 6 février 2017
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 16 janvier 2017
Résolution: Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2017
CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)
AFFAIRES NOUVELLES
Résolution : Don : Fondation de l'hôpital Ste-Justine
Résolution : Membership Journal le Cantonnier
Résolution : Participation : Bulletin des riverains
Résolution : Don : Groupe d'entraide Cancer et Vie
Information de l'avocate : Subvention vidange fosse
Projet de rencontre avec l'ACEF
Suivi : Dossier garage municipal
Suivi : Dossier : Fibre optique
Informations : Taxes agricoles
Suivi : Entente-incendie
Suivi : Dossier cours d'eau : Tributaire du Ruisseau Jackman
Résolution : Paiement des comptes du 17 janvier au 6 février 2017
Questions des élus et employés
Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2017-02-32 Dispense de lecture du procès-verbal du 16 janvier 2017

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2017-02-33 Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2017

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-02-34 Don : Fondation de l'hôpital Ste-Justine

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'octroyer un don de 50 \$ à la Fondation de l'hôpital Ste-Justine.

Adoptée.

2017-02-35 Résolution: Membership Journal le Cantonnier

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède accepte d'adhérer au journal le Cantonnier, à titre de membre corporatif pour l'année 2017, en souscrivant un montant de 50 \$.

Adoptée

2017-02-36 Résolution : Participation au bulletin des Riverains

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que le conseil municipal a l'intention de participer financièrement à la réalisation du bulletin de l'Association des Riverains du Grand Lac St-François, lequel sera distribué par l'édition du Journal Le Cantonnier au début de l'été 2017.

Adoptée

2017-02-37 Résolution : Don Groupe d'entraide Cancer et vie

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement de remettre un don de 75 \$ au Centre d'Entraide Cancer et Vie.

Adoptée.

Information de l'avocate : Subvention pour les vidanges de fosses septiques

Les élus sont informés que Me Odette Gagné, avocate, nous confirme par courriel que les articles 90,92 alinéa 3 et 4 de la loi sur les compétences municipales permettent à la municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée, notamment en matière d'environnement.

En ce sens, Me Gagné juge que la résolution adoptée en décembre 2016 et portant le numéro 2016-12-298 est légale.

2017-02-38 Annulation de la subvention pour la vidange de fosse septique (Octroyée par résolution en déc. 2016)

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que malgré la légalité de la résolution adoptée en décembre 2016 relativement à l'octroi d'une subvention pour la vidange de fosse septique, le conseil municipal choisi d'abandonner l'octroi de cette subvention.

En conséquence, la résolution portant le numéro 2016-12-298 adoptée le 5 décembre 2016, laquelle avait été suspendue par la résolution 2017-01-28 le 16 janvier 2017 sont annulées.

Le conseil annule la décision portant sur l'octroi d'une subvention pour la vidange des fosses septiques.

Adoptée

Projet de rencontre, avec l'ACEF

Un représentant de l'ACEF souhaite rencontrer les intervenants municipaux afin de faire connaître le répertoire sur les meilleures pratiques et programmes en logement.

Il est convenu que la directrice générale soit mandatée pour planifier une rencontre, de jour, avec M. François Décarie. Elle verra à transmettre la date aux membres du conseil.

Suivi : Dossier garage municipal

Les élus sont informés que les plans pour la construction d'un garage sont terminés à plus de 80 %. En ce sens, le maire doit faire établir des prix forfaitaires pour l'électricité et la plomberie, afin que les montants soient établis dans l'appel d'offre par invitation. Le processus d'appel d'offre par invitation pour la construction pourrait être réalisé sous peu.

2017-02-39 Résolution : Appel d'offre par invitation

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que l'architecte André Gagné soit mandaté pour procéder à l'appel d'offre par invitation auprès de 4 soumissionnaires préalablement nommés par le conseil.

Des montants forfaitaires pour les travaux d'électricité et de plomberie seront inscrits suite aux estimés que le maire aura reçus.

Le conseil souhaiterait que les travaux soient entrepris le ou vers le 20 mai 2017.

Adoptée.

Suivi : Dossier fibre optique

Les gens présents sont informés du suivi du dossier de la fibre optique.

Une demande a été transmise à Sogetel le 19 janvier 2017, afin de connaître leur intérêt à offrir la fibre optique sur le territoire de la Municipalité. Une carte

du territoire leur a été transmise afin qu'ils puissent nous soumettre les résultats d'une étude de faisabilité, ainsi que le coût.

Aussi, le conseil des maires de la MRC des Appalaches souhaite aller de l'avant avec un projet régional d'installation de la fibre optique. Un sondage a été produit par la MRC et sera transmis à nos contribuables via la facturation annuelle.

Informations : taxes agricoles

Les gens présents sont informés que le ministère doit modifier sous peu les fichiers d'indication de paiement concernant les remboursements de taxes aux exploitants agricoles. Cependant, puisque les nouvelles données ne sont pas encore disponibles, nous devons envoyer les comptes de taxes 2017 avec le fichier déjà en main.

Suivi : Entente-incendie

Une demande de rencontre a été adressée à la Ville de Disraeli, le 23 janvier dernier. Aucune date n'ayant encore été fixée, les élus souhaitent reporter la décision concernant la signature de l'entente-incendie.

Suivi : Dossier cours d'eau : Tributaire du Ruisseau Jackman

M. Rémy Fluet, technicien en environnement de la MRC des Appalaches a informé la municipalité, qu'il a reçu, ce jour, le plan de l'arpenteur, M. Pierre Hains. Ce plan était requis pour déterminer la répartition du coût des travaux d'entretien entre les propriétaires des immeubles situés dans le bassin versant du cours d'eau dans lequel des travaux sont envisagés. Les plans originaux et scellés avaient été demandés suite à la réception d'un plan préliminaire de l'arpenteur.

Suite au dépôt de ce document, la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement, pourra être soumise par la MRC, au nom de Ferme Réma vie s.e.n.c. , afin de réaliser les travaux à l'été 2017.

2017-02-40 Travaux de cours d'eau : Tributaire du Ruisseau Jackman

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu majoritairement (la conseillère, Mme Manon Roy n'a ni voté, ni participé aux délibérations), que les démarches pour l'adoption d'un règlement spécifique pour la réalisation des travaux dans le cours d'eau Tributaire du Ruisseau Jackman pourront être entreprises au moment où les élus municipaux seront informés que le plan obtenu de l'arpenteur M. Pierre Hains répond aux exigences de la MRC.

La directrice générale est aussi mandatée à préparer un projet de règlement spécifique pour lesdits travaux , dans lequel les proratas pour le division des coûts seront établis.

2017-02-41 Résolution : Paiement des comptes au 6 février 2017

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 17 janvier au 6 février 2017, laquelle s'élève à 31 916,85 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Le conseiller M. Gilles Deshaies, manifeste son intérêt pour participer au comité de la patrouille nautique en l'absence de Monsieur le maire.

2017-02-42 Représentant substitut – Comité de la patrouille nautique

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de nommer M. Gilles Deshaies à titre de substitut au comité de la patrouille nautique.

En conséquence, Monsieur Gilles Deshaies pourra agir comme représentant de la Municipalité de Ste-Praxède, en remplacement de M. Daniel Talbot, maire, lequel avait été nommé par la résolution numéro 2017-01-13 en janvier 2017.

Adoptée

2017-02-43 Vente pour taxes

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que la directrice générale et le maire soient mandatés à entreprendre les démarches pour transférer un dossier de ventes pour taxes impayées à la MRC.

La propriété visée est le lot 11-1 et 11-P, du Rang 10, Canton de Stratford.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2017-02-44 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h 10.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.